

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 7 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 15

Date de convocation : 15 mars 2026

Présents : Messieurs TRICOT Jean-Luc, GONNON Samuel, LEQUIEN Pascal, MARUEJOULS Pascal, BOULOC Camille, LUCIANI Camille, LELU Jérôme, PERRET Jean-Philippe, Mmes JORLAND Sandrine, COUTURIER Nathalie, SOULIER Laetitia, ANNISSIMOFF Tiphaine, GUENIN Claude, GUEROULT Claire, PESTEL Christine.

Date de convocation : 28 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Camille BOULOC

Après lecture et approbation du compte rendu des séances des 5 et 20 mars 2026, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

Monsieur le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal.

TARIFS PUBLICITAIRES

Les tarifs proposés aux annonceurs du bulletin municipal intercommunal ne sont pas modifiés à savoir :
1/16 page : 55€ - 1/8 page : 95€ - ¼ page : 150€ - ½ page : 195€ - 1 page : 355€

CORRESPONDANT CNAS

Le CNAS est l'action sociale du service public local pour le personnel. Il propose, moyennant cotisation de la collectivité, des tarifs préférentiels pour les séjours vacances, forfait sport, des aides au logement, des chèques cinéma, des accès dans des parcs, des aides précarité, etc

Le maire propose de désigner Marie Malleville comme correspondant représentant les agents.
Claire GUEROULT, conseillère, se propose pour être correspondant représentant les élus.

FORMATION DES ELUS

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L.2123-12 du CGCT qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L.2123-13 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus. Monsieur le maire précise que l'AMF propose également des formations gratuites.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS (CCID) : désignation des commissaires

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le rôle de la CCID :

- Signale au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance (permis, DP,...)
- Dresse avec le représentant de l'administration fiscale la liste des locaux de référence,
- Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties,
- Informe l'administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service,
- Donne un avis sur les réclamations portant sur la taxe d'habitation (résidences secondaires) et sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

5 membres au moins doivent être présents aux réunions pour la validation des délibérations.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions énoncées par l'article 1650 sus cité.

Le conseil municipal, vu l'article 1650 du code général des impôts, après en avoir délibéré, propose à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques une liste représentative composée de 24 noms de contribuables. Une liste de 6 titulaires et 6 suppléants sera désignée.

(voir PJ)

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le maire informe que l'objectif de cette commission est de vérifier les listes électorales, chaque année et surtout avant les élections.

Il convient de proposer 3 titulaires et 3 suppléants, qui seront nommés pour une durée de 6 ans.

1 conseiller municipal / 1 délégué de l'administration désigné par le préfet / 1 délégué désigné par le président du Tribunal Judiciaire.

Les personnes proposées sont :

Conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
Claude GUENIN	Jean Philippe PERRET	Bernadette MURE	Patricia DUCEAU	Agnès BERNARD	Michel HEQUET

SAISINE DU CST : suppression d'un poste d'ATSEM

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la baisse des effectifs à la prochaine rentrée de septembre 2026, la seconde classe de maternelle ne pourra pas être maintenue, il convient donc de supprimer l'emploi d'adjoint technique (affecté aux écoles) en temps non complet de 28 heures 50 annualisées.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 27 avril 2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de l'emploi d'adjoint technique.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la suppression du poste d'adjoint technique (affecté aux écoles) et la mise à jour du tableau des effectifs, pour la prochaine rentrée scolaire.

POINT RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire rappelle que Martine Cochet, la secrétaire générale de mairie, quittera la mairie fin août 2026, et sera remplacée par Marie Malleville, qui est actuellement responsable du service restauration/facturation. Le tuilage s'effectuera à compter du 8 juin (juin, juillet, août) puis Martine viendra pour compléter la formation un jour par semaine.

A la prochaine rentrée scolaire, il n'y aura plus qu'une seule classe de maternelle suite à la chute des effectifs. Nous n'aurons donc besoin que d'une seule ATSEM. Chrystèle Bernardin, étant titulaire du poste, elle est prioritaire. Nous avons donc proposé le poste de Responsable de la cantine à Valérie Paulus, mais elle a refusé le poste. Nous sommes donc contraints de la licencier.

Un dossier de saisine de la Commission Consultative Paritaire est déposé pour la prochaine réunion prévue le 29 juin 2026.

ORGANISATION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DE LA CCBPD

Nous avons déjà désigné, lors du dernier conseil, des membres de certaines commissions. Or, la CCBPD a décidé de revoir l'organisation de ses commissions et groupes de travail. Une nouvelle liste nous sera communiqué après le 27 mai 2026.

Par ailleurs, la SMBVA (syndicat de l'Azergues) demande la désignation d'un référent Rivière : Pascal MARUEJOULS se propose.

Un référent PCS (plan communal de sauvegarde) est également désigné : Pascal LEQUIEN

Et 3 sentinelles du réseau Vigie crue Azergues : Samuel GONNON – Tiphaine ANNISSIMOFF – et Jean Luc TRICOT.

L'AMF sollicite également la désignation d'un référent foncier : Sandrine JORLAND, adjointe à l'urbanisme est désignée.

Un second référent Ambroisie doit également être nommé : Jérôme LEBEAU (Pascal LEQUIEN déjà désigné)

QUESTIONS DIVERSES

CCBPD

Lors du conseil communautaire du 15 avril, Daniel POMERET, maire d'Anse, a été réélu Président de la CCBPD, ainsi que 14 vice-présidents. Les délégations et le vote des indemnités ont été soumis à l'approbation du conseil.

Un projet de territoire et un pacte de gouvernance sont à rédiger. Le PLUi sera à nouveau soumis au vote, suite au refus du préfet de valider le précédent vote qui a eu lieu avant les élections.

DOSSIER CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AUX VARENNES

La convention d'occupation temporaire n'est pas encore signée car il reste des points que nous souhaitons faire figurer sur cette convention, comme l'éclairage, la présence des bacs aciers et d'autres points. Une réunion est prévue le 18 mai à 14h30.

EMPLACEMENT ABRIBUS

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêt de bus, place de la mairie, n'est pas matérialisé au sol et les conditions imposées ne permettront pas de le pérenniser à cet endroit.

Plusieurs hypothèses ont été étudiées avec le Sytral et la CCBPD (le placer en allant vers l'école mais un quai de 14 m est indispensable ce qui supprimerait 3 places de parking, ou le déplacer vers le cimetière mais ce serait trop loin pour les personnes âgées et les élèves) .

Aussi une autre solution a été proposée. Le maire et Samuel GONNON présentent le projet qui sera étudié par la commission voirie avant délibération du conseil municipal.

- Côté gauche de la chaussée en allant à l'école : reserrement de la chaussée avec une demi écluse . La largeur permettrait de mettre un abri bus (pour le ramassage des élèves).
- La dépose des élèves se ferait sur le côté ouest du commerce, le passage piéton serait déplacé pour être à +5 m du quai (côté école).

L'avantage de cette proposition est de ne pas supprimer de places de stationnement. Financièrement, seul l'abri bus sera à la charge de la commune.

CHEMINEMENT PIETON BAYERE (côté gauche de la voirie en direction de Charnay)

Suite à la réunion entre le Maire, l'adjoint Voirie et la CCBPD, il a été convenu que l'aménagement se ferait sur le côté gauche de la voirie avec un trottoir de 1.5 m de large en gore. Un lampadaire sera conservé, à voir pour les 2 autres.

Le coût du projet s'élève à 82 000 €, pris en charge par le budget voirie de la CCBPD.

La commission Voirie étudiera le projet avant passage en conseil municipal.

ENVIRONNEMENT

2 prestataires ont été sollicités pour l'entretien des Varennes, suite au départ de Mr Bessy : les Brigades Nature (entreprise de réinsertion sociale de Lentilly) et Gowild Robot SAS. L'entretien sera organisé dans une démarche raisonnée de fauchage.

La plantation des fleurs dans les bacs est prévue semaine prochaine.

Un suivi et une organisation des missions de l'agent technique est réalisée par Pascal LEQUIEN.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

COMMUNICATION

Cette année, Charnay reçoit les membres de la commission chargée du bulletin municipal intercommunal. Le thème n'est pas encore déterminé.

Un nouveau prestataire sera choisi et un courrier commun mis en place pour solliciter les annonceurs.

ANIMATION

Le planning des animations a été validé lors de la réunion du 27 mars.

Le concert d'été est prévu le 4 juillet, la randonnée le 20 septembre en même temps que la journée du patrimoine, et le marché de Noël le 28 novembre 2026 avec le Sou des Ecoles.

SMAP

Guy FLAMANT a été réélu Président du SMAP, et Samuel GONNON Vice Président, quelques renouvellement mais uniquement pour des suppléants.

SIEVA

Lors de la réunion du 24 avril, Jean Pierre DEBIESSE a été réélu Président. 11 Vice Présidents ont été élus (dont le Maire pour la qualité de l'eau)

CCAS

Une première réunion du CCAS a été organisée, afin de présenter les actions liées au CCAS, en lien avec la CCBPD ou les deux, et les autres services comme la Maison du Rhône et l'ADMR.

FOSSILEA

Bruno FOUILLET est élu Président de FOSSILEA, Pascale BAY vice-présidente. La nouvelle directrice est Maud PASCAL.

Les tarifs d'entrée au musée sont fixés à 9€ pour le tarif plein – 6.50€ pour le tarif réduit – 5€ pour le tarif enfant.

La société des Amis Fins Gourmets a été choisie pour exploiter le restaurant, qui ouvrira le 1^{er} juin.

En 2025, 14578 visiteurs ont été recensés de mars à décembre.

SIBA

La dissolution du syndicat sera effective fin 2026. Par délibération, la compétence « Erosion » sera transmise au Syndicat des eaux de toutes les communes concernées. La compétence liée aux logiciels reviendra aux communes.

COMMISSION SCOLAIRE

La prochaine commission sera organisée courant juin.

DEGRADATIONS

Des dégradations ont été constatées au lavoir et dans la cour de l'école ainsi que dans les WC place de la Mairie. Malheureusement, les caméras étaient en panne et les visuels n'ont pu être exploités.

**Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 5 juin 2026 à 19 heures.
Le conseil d'adjoints est fixé au mercredi 28 mai 2026 à 19h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.